

Rapport ESG

2023

parquest

Edito	P.4
L'ESG CHEZ PARQUEST	P.6
Les grandes étapes de notre engagement	P.7
La stratégie	P.9
Les initiatives 2023 de la société de gestion	P.10
La gouvernance	P.12
L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	P.14
Définition	P.15
Fonds Parquest III	P.15
L'ESG dans le cycle d'investissement	P.17
LE PORTEFEUILLE	P.20
PERSPECTIVES	P.28
ANNEXE A	P.29

L'édito de nos dirigeants



« Nos initiatives ESG ne sont pas simplement des obligations, mais des opportunités pour innover et renforcer notre résilience face aux bouleversements sociétaux et environnementaux. »

UN CRAN PLUS LOIN

Par **DENIS LE CHEVALLIER**,
Associé fondateur

L'année 2023 a été marquée par des défis, allant de la poursuite de l'évolution rapide des réglementations à la nécessité accrue de responsabilité sociale dans une société de plus en plus fragmentée. Nous répondons à ces défis avec une détermination renouvelée d'être des leaders de la création de valeur au sens large, financière et durable. Nos initiatives ESG ne sont pas simplement des obligations, mais des opportunités pour innover et renforcer notre résilience face aux bouleversements sociétaux et environnementaux.

Nous sommes particulièrement fiers d'annoncer que Parquest III, fonds article 8, au sens de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a finalisé sa levée de fonds. Dans la droite ligne de notre engagement ESG de long terme, nous avons décidé de consacrer 20 % des actifs du fonds Parquest III à des investissements durables, c'est-à-dire ayant une contribution majeure aux Objectifs de Développement Durable.

Nous croyons que notre engagement profond et authentique envers la durabilité est ce qui nous permettra de continuer à créer de la valeur pour nos investisseurs tout en contribuant positivement à la société.

Ce rapport ESG 2023 est le fruit de notre engagement collectif et de la coopération de nos équipes, de nos partenaires et des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous tenons à remercier chacun d'entre vous pour votre soutien continu et votre engagement envers une finance plus durable.

Nous vous invitons à parcourir ce rapport pour découvrir en détail nos réalisations, nos défis et nos ambitions pour l'avenir. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus responsable et prospère.

L'année 2023 a été marquée par des défis, allant de la poursuite de l'évolution rapide des réglementations à la nécessité accrue de responsabilité sociale dans une société de plus en plus fragmentée.

Nous répondons à ces défis avec une détermination



« Nous constatons depuis plusieurs années, qu'au-delà des enjeux de croissance et de performance financière, nos dirigeants sont de plus en plus demandeurs d'accompagnement sur les enjeux extra-financiers. »

ACCOMPAGNER NOS DIRIGEANTS DANS LA TRANSFORMATION

Par **PIERRE DECRÉ**,
Associé fondateur

Chez Parquest, nous avons bâti notre réputation sur une culture d'accompagnement étroit et personnalisé avec les entrepreneurs de PME. Nous sommes convaincus que la clé de la croissance durable et de la transformation réussie réside dans une structuration robuste et une vision partagée. En collaborant étroitement avec les dirigeants, nous les aidons à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies solides. Nous constatons, depuis plusieurs années, qu'au-delà des enjeux de croissance et de performance financière, nos dirigeants sont de plus en plus demandeurs d'accompagnement sur les enjeux extra-financiers qu'il s'agisse des enjeux climatiques bien sûr mais aussi sociaux et de gouvernance.

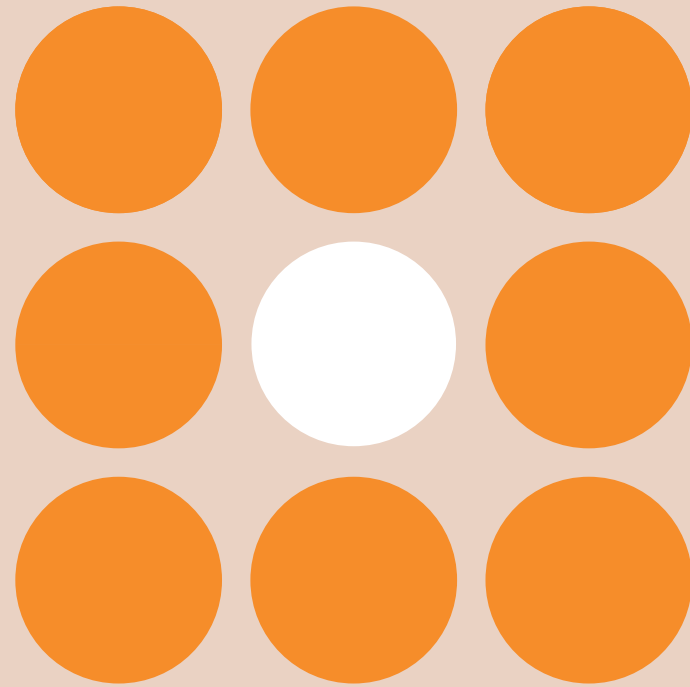
Notre engagement va au-delà du simple soutien financier. Conscients des responsabilités croissantes des entreprises face à ces défis, nous encourageons et soutenons les sociétés du portefeuille dans l'adoption de pratiques durables et responsables. Nous nous impliquons activement dans la sensibilisation aux changements réglementaires, à l'analyse des données, à la mise en place de plans d'actions appropriés en réponse aux problématiques matérielles. Cette approche holistique permet de créer des bases solides pour maîtriser les risques et construire des avantages compétitifs.

Concrètement, nous avons cette année mené de nombreux projets avec nos participations. Sur le plan environnemental, nous avons intensifié nos efforts pour mesurer l'empreinte carbone du portefeuille, étape indispensable à la mise en place d'actions et d'une trajectoire de réduction.

En matière sociale, nous poursuivons notre engagement en faveur du partage de la valeur, de la diversité, de l'inclusion et du bien-être au travail. Les initiatives en faveur de la formation et du développement des compétences témoignent de notre conviction que le capital humain est l'un des atouts les plus précieux.

Enfin, sur le plan de la gouvernance, nous travaillons avec nos participations dans l'anticipation de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui s'imposera à une grande partie des entreprises du portefeuille à partir de 2025.

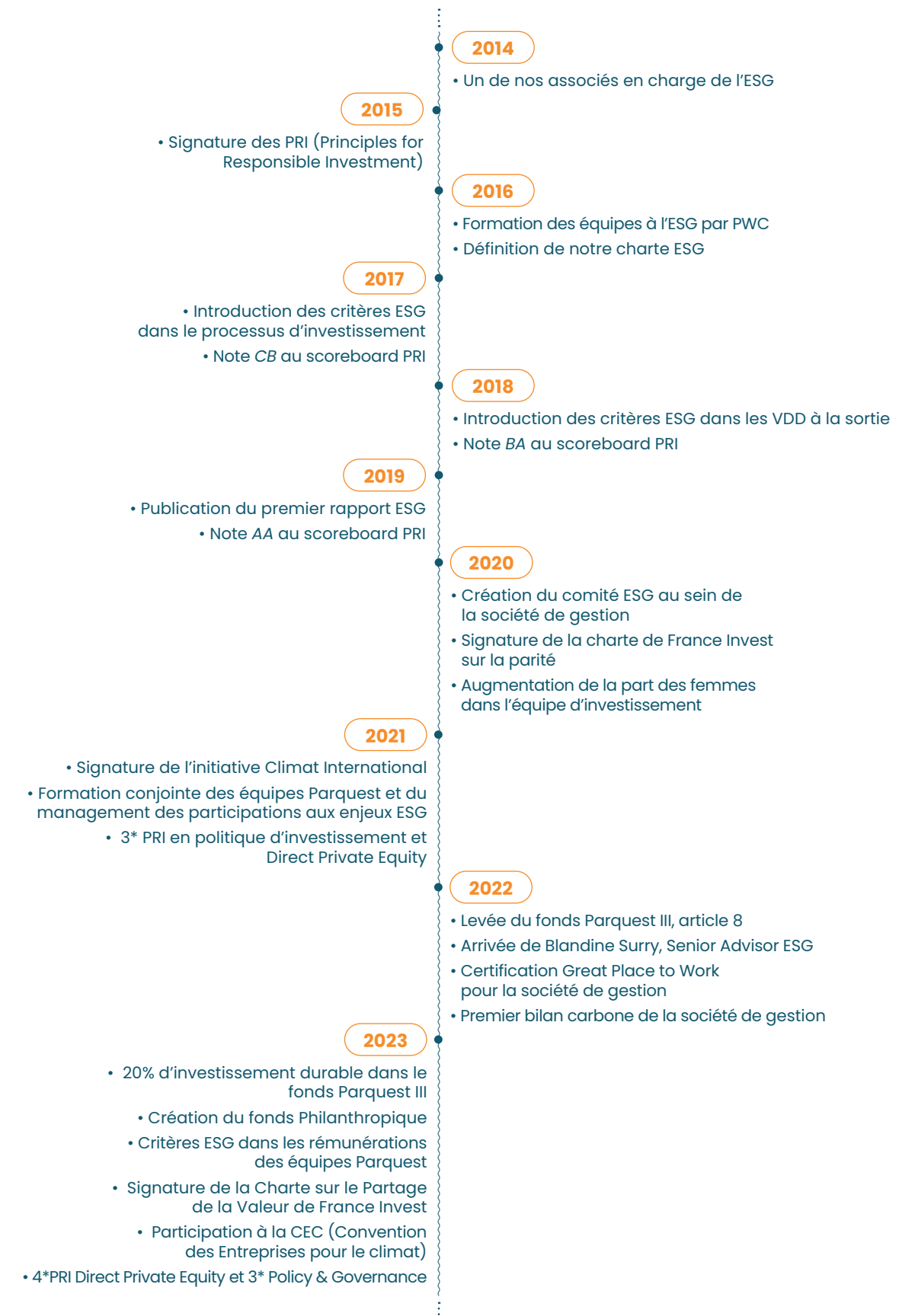
Notre mission est de transformer les PME avec lesquelles nous travaillons, non seulement dans leurs secteurs respectifs mais aussi en modèles de responsabilité sociétale et environnementale. Nous croyons que cette approche intégrée est la clé pour atteindre une croissance pérenne et équilibrée, bénéfique pour toutes les parties prenantes.



L'ESG chez Parquest

Acteur majeur du private equity mid cap en France, Parquest accompagne depuis 20 ans des PME dans leur création de valeur, en mettant les enjeux extra-financiers au cœur de la stratégie.

Rappel des grandes étapes de notre engagement responsable



LES ENGAGEMENTS



PRI

Par la signature des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2015, Parquest s'engage dans la mise en place et le développement de politiques ESG à l'échelle de la société de gestion et des entreprises accompagnées. Parquest participe régulièrement à l'évaluation PRI de ses pratiques et les résultats sont communiqués de façon transparente.

SCORE 2023

★★★★★
PARQUEST A OBTENU
LA NOTE DE 4* DANS
LA CATÉGORIE DIRECT
PRIVATE EQUITY

★★★★★
PARQUEST A OBTENU
LA NOTE DE 3* DANS
LA CATÉGORIE POLICY
& GOVERNANCE



France Invest

Parquest est membre de France Invest depuis sa création, et participe en tant que membre à diverses réflexions sur les thématiques clés comme le partage de la valeur ou le climat.

ACTUALITE 2023

SIGNATURE DE LA CHARTE SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

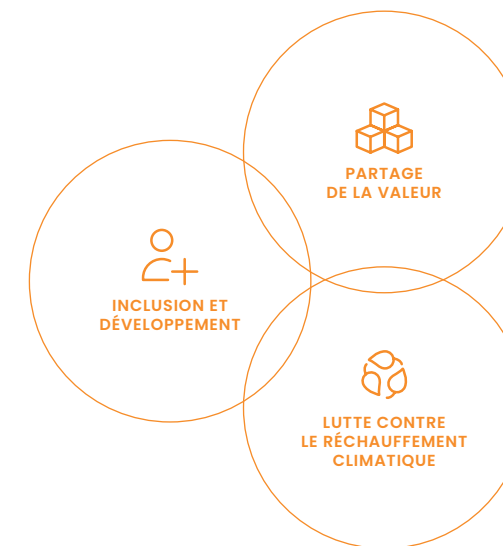
Cette charte vise à s'engager en tant qu'investisseur à jouer un rôle moteur auprès des participations d'une part dans l'extension des mécanismes annuels de partage de la valeur créée (primes de partage de la valeur, intéressement, participation) et d'autre part dans la promotion dans le long terme du partage de la création de valeur actionnariale (actionnariat salarié et partage de la plus-value).



ICI (Initiative Climat International)

En 2021, Parquest a rejoint l'Initiative Climat : un engagement collectif réunissant des acteurs du capital-investissement qui s'engagent à limiter l'impact du changement climatique. En devenant signataire, Parquest s'engage à la prise en compte, au niveau de la société de gestion et de ses participations, de l'objectif des accords de Paris de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C.

Stratégie et approche ESG



● 3 axes prioritaires d'engagement

En 2022, nous avons consolidé notre stratégie ESG, rendue plus visible pour nos parties-prenantes, nos investisseurs, nos participations, nos partenaires. La stratégie confirme la place centrale de l'ESG dans la création de valeur, et intègre notamment 3 axes transversaux prioritaires :

- le partage de la valeur
- l'inclusion et le développement des compétences
- la lutte contre le réchauffement climatique

Le choix de ces 3 axes s'est fait naturellement, en prenant en compte d'une part nos engagements historiques, comme le partage de la valeur fondamentalement inscrit dans l'ADN de Parquest, ou encore l'investissement dans les équipes, mais aussi les enjeux actuels auxquels nous nous devons de répondre en tant qu'investisseur.

Ainsi nous avons confirmé la sélection d'une douzaine de critères pour suivre la performance ESG du portefeuille, les progrès réalisés et fixer des objectifs sur ces axes prioritaires. Ces critères sont détaillés dans la deuxième partie de ce rapport.

● L'approche : exemplarité et engagement des participations

Les 3 axes prioritaires qui structurent la stratégie ESG de Parquest s'appliquent tant pour la société de gestion que pour les participations. En tant que société de gestion, nous nous imposons un devoir d'exemplarité pour mettre en place des actions et des KPIs sur chaque axe. C'est pour cela que nous avons réalisé en 2022 et 2023 notre propre bilan carbone en cohérence avec la demande formulée à nos participations.

Dans l'accompagnement du portefeuille, nous croisons ces priorités avec les enjeux matériels du secteur d'activité de l'entreprise afin de construire des stratégies à la fois pertinentes et pragmatiques. L'accompagnement des participations se fait en collaboration avec l'équipe d'investissement en charge, en cohérence avec la stratégie business et les objectifs financiers.

Les initiatives 2023 de la société de gestion

● Partage de la valeur : lancement du fonds philanthropique Parquest

Engagé depuis plusieurs années dans des actions de pro-bono et de soutien financier à des associations, Parquest a souhaité en 2023 renforcer et pérenniser son approche philanthropique en créant le fonds Philanthropique Parquest dont la mission est de soutenir des associations sur 3 axes :

- L'inclusion sociale
- La lutte contre les inégalités
- La lutte contre le réchauffement climatique



LA CONTRIBUTION DES ÉQUIPES AU FONDS PHILANTHROPIQUE PARQUEST

Interview de **GABRIELA SEPULCHRE**, membre du comité de gestion du fonds philanthropique Parquest.



Quelle est l'approche de Parquest en matière de philanthropie ?

Parquest a lancé un fonds philanthropique au sein du Fonds de Dotation de la Banque Transatlantique en 2023 avec pour objectif de renforcer notre engagement sur le partage de la valeur. Six collaborateurs volontaires forment le comité de gestion dont Denis Le Chevallier est président. Ensemble nous étudions les dossiers de candidature reçus et nous votons pour ceux qui nous semblent les plus alignés à la mission du fonds Philanthropique.

Comment les collaborateurs de votre société participent-ils à cette initiative ?

L'implication de nos collaborateurs est un

élément central de cette initiative. Outre ceux qui sont membres du comité de gestion, tous sont invités à proposer des projets à financer par le fonds Parquest, et un programme de pro-bono permet aussi à l'équipe de consacrer du temps et de l'expertise à des projets soutenus par le fonds. Cette participation permet à chacun de contribuer de manière concrète à des initiatives qui ont un impact.

Quels types de projets ont déjà été soutenus par le fonds philanthropique ?

En 2023, le fonds philanthropique a soutenu 4 projets inspirants. Dans le cadre de l'inclusion sociale par l'emploi, nous avons financé avec l'association BGE Paris un programme de formation

et d'accompagnement pour des personnes en situation de précarité, par le biais de l'entrepreneuriat. Pour la lutte contre les inégalités, nous avons soutenu avec l'association Le Rocher une initiative visant à offrir des opportunités éducatives par la pratique de la voile à des jeunes issus de milieux défavorisés. Nous avons l'objectif de soutenir 4 à 6 projets par an.

● La lutte contre le réchauffement climatique



La CEC (Convention des entreprises pour le climat)

En 2023/2024, Parquest a participé à la Convention des Entreprises pour le Climat du monde financier, réunissant plus de 70 acteurs du monde financier.

L'objectif de ce parcours est d'accélérer la prise en compte des enjeux climatiques dans la finance avec des plans d'actions spécifiques et ambitieux.

Le bilan carbone

En 2023, nous avons mis à jour notre bilan carbone scope 1, 2 et 3. L'enjeu prioritaire de l'année a été d'affiner la lecture du poids des investissements en remplaçant progressivement les estimations basées sur des facteurs d'émissions sectoriels par une mesure spécifique de l'empreinte carbone scope 1, 2 et 3 des participations. La part du portefeuille couverte par un bilan carbone est passée de 20 % à 62 % entre 2021 et 2023.

LE BILAN CARBONE DE PARQUEST

Depuis 2022 Parquest réalise annuellement son bilan carbone et met en place des actions pour limiter ses émissions, par exemple en encourageant les modes de mobilité décarbonnés ainsi que les bonnes habitudes de numérique responsable.

En 2023, un focus important a été porté à l'évaluation des émissions financées par Parquest, et ce en systématisant de plus en plus la réalisation d'un bilan carbone, scope 1, 2 et 3 dans les sociétés du portefeuille.

Émissions Carbone Parquest hors investissements

200,8 T

DE CO₂eq

SCOPE 1

SCOPE 2

SCOPE 3

0,5%

1%

98,5%

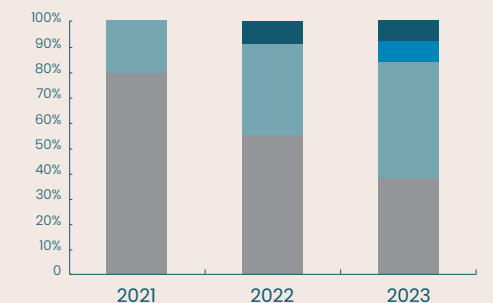
Émissions financées

86,055 T

DE CO₂eq

SOIT 430X LES ÉMISSIONS DE CO₂ DE PARQUEST

Évolution de la maturité climat du portefeuille



- ALIGNEMENT SUR LES ACCORDS DE PARIS
- TRAJECTOIRE EN COURS DE RÉALISATION
- MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE
- NON ENGAGÉ À DATE

La gouvernance ESG

● Organisation

L'équipe ESG

L'équipe ESG est responsable de la bonne intégration de l'ESG dans le processus d'investissement, du pilotage des actions menées par la société de gestion, des interactions avec l'écosystème et de l'accompagnement des participations dans la mise en place de leur stratégie et plans d'actions ESG.

Le comité ESG

Le comité ESG, composé au total de 5 membres, issus de l'équipe ESG, de l'équipe d'investissement et du middle office, s'assure de la validation des orientations stratégiques de la société de gestion en matière d'ESG et de la cohérence des actions à différents niveaux de l'organisation.

Le comité d'investissement

Le comité d'investissement est composé de 7 membres permanents, directeurs associés de Parquest. Pierre Decré, membre permanent du comité, est représentant de l'ESG dans cette instance. Pour chaque dossier d'investissement, une analyse ESG de la société cible est réalisée par l'équipe ESG conjointement avec l'équipe d'investissement et fournie au comité d'investissement par le biais du mémo d'investissement. Cette analyse confirme l'adéquation de l'investissement avec la politique d'investissement responsable de Parquest et les enjeux à suivre ou actions à mettre en œuvre durant la période de détention.

COMITÉ ESG



PIERRE DECRÉ
Associé fondateur



CAMILLE COUTELET
Directeur associé



ADRIEN DAVID
Directeur de Participations



SONIA KARIMJEE
Contrôleur financier



BLANDINE SURRY
Senior advisor ESG

● Alignement des intérêts

Conformément à l'article 5 du Règlement Disclosure, Parquest a mis en place une politique de rémunération adaptée pour limiter la prise de risque et intégrant les facteurs de durabilité. Le respect des dispositifs de maîtrise des risques, y compris la politique d'investissement responsable et les processus associés, est un critère d'évaluation de la performance des équipes.

Depuis cette année, une partie de la rémunération variable de l'équipe est directement liée à la réalisation d'objectifs ESG. Les collaborateurs sont intéressés :

- au respect des procédures d'investissement de Parquest, incluant la procédure ESG ;
- au suivi des participations, incluant le suivi de la bonne réalisation des plans d'action ESG (ou plan de remédiation).

DES CRITÈRES ESG DANS LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DES ÉQUIPES

Par **LAURENCE BOUTTIER**,
Directrice Associée



Pourquoi introduire des bonus indexés à des critères ESG dans les équipes ?

La prise en compte de l'ESG chez Parquest est profondément alignée avec notre ADN. L'importance des enjeux, notamment le climat, et le durcissement de la réglementation doivent s'accompagner d'une sensibilisation et d'une prise en compte accrue de ces sujets par l'ensemble de l'équipe dans leur métier. En intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre politique de rémunération, nous incitons nos collaborateurs à considérer ces aspects dans leurs décisions quotidiennes et dans leurs interactions avec les participations. Cela favorise une culture d'entreprise responsable et renforce notre réputation auprès de nos investisseurs, de nos partenaires et des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Quels types de critères ESG avez-vous mis en place pour mesurer la performance et déterminer les bonus ?

Les objectifs ESG définis pour l'ensemble de l'équipe se répartissent en deux catégories : I) des objectifs liés au respect des process et II) des objectifs liés à la réalisation d'actions concrètes dans les participations. Sur les process, nous avons par exemple renforcé notre approche de due diligence ESG dans le cadre du fonds III, développé le reporting associé et intensifié notre programme de formation. Concrètement, les équipes ont par exemple l'objectif collectif de s'assurer du respect sur chacun des dossiers d'investissement du process de due diligence ESG en coordination avec l'équipe ESG, de la réalisation d'un bilan carbone dans chaque société du portefeuille ou encore de la présentation en advisory board des performances ESG des sociétés du portefeuille et des plans d'actions associés.

Quels bénéfices avez-vous observés depuis l'introduction de cette mesure ?

Premièrement, nos équipes d'investissement et de middle-back office montrent un engagement accru envers les pratiques durables et responsables, ce qui se traduit par une intégration concrète des enjeux ESG dans nos processus décisionnels en phase de pré-investissement. Cette approche doit in fine renforcer la qualité de nos investissements et la résilience de notre portefeuille face aux risques environnementaux et sociaux. Deuxièmement, notre approche conforte l'attractivité de notre fonds, notamment auprès des investisseurs de plus en plus sensibles aux enjeux ESG. Enfin, cette initiative favorise une culture interne plus collaborative et axée sur des valeurs partagées.



L'investissement responsable

Pour la société de gestion Parquest, l'investissement durable vise à prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de ses décisions d'investissement en évaluant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable (ODD), tout en visant une performance financière solide.

Définition



● Contribution aux objectifs de développement durable de l'ONU (ODD)

Pour chaque fonds article 8 SFDR qui contient un pourcentage minimal d'investissement durable, Parquest s'engage à définir un nombre réduit d'ODD auxquels le fonds répondra et s'engage à évaluer la contribution positive aux ODD identifiés en se fondant sur des indicateurs de durabilité précis, ambitieux, adaptés à la stratégie du fonds et au type d'actifs financés.

Pour ses fonds article 8 SFDR, Parquest s'assure également qu'il n'est pas porté d'atteinte grave aux autres objectifs de développement durable notamment à travers la prise en compte des PAI et du respect des principes de bonne gouvernance.

● Fonds Parquest III

Le fonds Parquest III, fonds article 8 au sens de la SFDR, intègre désormais un objectif d'investissement durable. Son objectif est aligné sur le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, avec un focus particulier sur les ODD 3, 12 et 13 :



En intégrant cet objectif d'investissement durable dans sa stratégie d'investissement, Parquest s'engage à soutenir des entreprises et des projets qui contribuent positivement à la santé publique, à la durabilité environnementale et à la résilience climatique, tout en générant des rendements financiers solides pour les investisseurs.

L'année 2023 a été marquée par l'investissement dans trois nouvelles sociétés par le fonds III, Imaneo, société d'imagerie médicale, Xelya, société d'édition de logiciels à destination du secteur de l'aide à la personne et Unither, façonnier pharmaceutique. Pour chacune de ces sociétés, leur contribution aux ODD a été mesurée objectivement en s'appuyant sur la part de leur chiffre d'affaires contribuant aux ODD et leur contribution spécifique à cet enjeu de santé publique. Ces 3 sociétés répondent à la définition d'investissement durable du Fonds Parquest III.



L'INVESTISSEMENT DURABLE POUR PARQUEST

L'analyse de **GABRIEL MIMRAN**, Chargé d'affaires chez Parquest



Vous avez participé à la définition de l'investissement durable et de l'objectif du fonds III. Quel regard portez-vous sur cette démarche ?

Participer à la définition de l'investissement durable et de l'objectif du fonds III a été une expérience extrêmement enrichissante. Cette démarche reflète notre volonté de nous aligner sur les meilleures pratiques en matière de durabilité et de responsabilité sociale. En adoptant un cadre basé sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, nous nous assurons que nos investissements contribuent positivement aux enjeux globaux de santé publique, de consommation

responsable et de lutte contre le changement climatique. Cette approche, en cohérence avec nos ambitions de rendements financiers attractifs, permet aussi de générer un impact positif sur la société et l'environnement. Je suis convaincu que cette orientation stratégique renforce notre position sur le marché et attire des investisseurs partageant nos valeurs.

A titre personnel, que vous a apporté cette réflexion et votre participation à ce groupe de travail ?

À titre personnel, cette réflexion et ma participation au groupe de travail ont été extrêmement formatrices et inspirantes. J'ai eu

l'occasion de collaborer avec d'autres membres de l'équipe et des experts externes, ce qui m'a permis d'élargir mes connaissances sur les pratiques d'investissement durable. Cette expérience m'a également sensibilisé aux défis et aux opportunités liés à l'intégration des critères ESG dans notre processus d'investissement. En contribuant à la définition de ces objectifs, j'ai ressenti la grande satisfaction de pouvoir influencer positivement la stratégie de notre fonds. Cela a renforcé ma conviction que l'investissement peut être un levier puissant de progrès social et environnemental, tout en étant compatible avec la recherche de performance financière.

L'ESG dans le cycle d'investissement

Notre démarche ESG s'articule autour d'un ensemble d'actions concrètes que nous nous engageons à mener vis-à-vis de toutes les parties prenantes de notre écosystème.

● En amont des investissements

Les critères ESG font partie du processus de sélection des dossiers très en amont, font l'objet d'une analyse spécifique lors de l'étude des opportunités d'investissement, et sont pris en compte pour les décisions d'investissement.

Respect de la politique d'exclusion

Parquest a établi une politique d'exclusion de certains secteurs qui est appliquée avec rigueur dans l'analyse de chaque opportunité d'investissement. Cette politique intègre notamment les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). Le respect strict de la politique d'exclusion est revu en comité d'investissement et est une condition sine-qua-non de tout financement.

Due diligence

L'introduction d'un objectif d'investissement responsable pour le fonds Parquest III nous a amenés à renforcer notre approche de due diligence ESG. Nous cherchons ainsi à :

- identifier les risques matériels liés au secteur d'activité de l'entreprise, à son exposition géographique et aux spécificités de son business modèle,
- évaluer la maturité de l'entreprise et de ses dirigeants eu égard aux enjeux ESG
- identifier les opportunités liées au business modèle de l'entreprise
- s'assurer du principe de DNSH (Do No Significant Harm)

Les conclusions des analyses ESG internes et externes sont intégrées et discutées à toutes les étapes de décision du processus d'investissement et in fine dans le mémo d'investissement soumis au comité d'investissement pour décision.

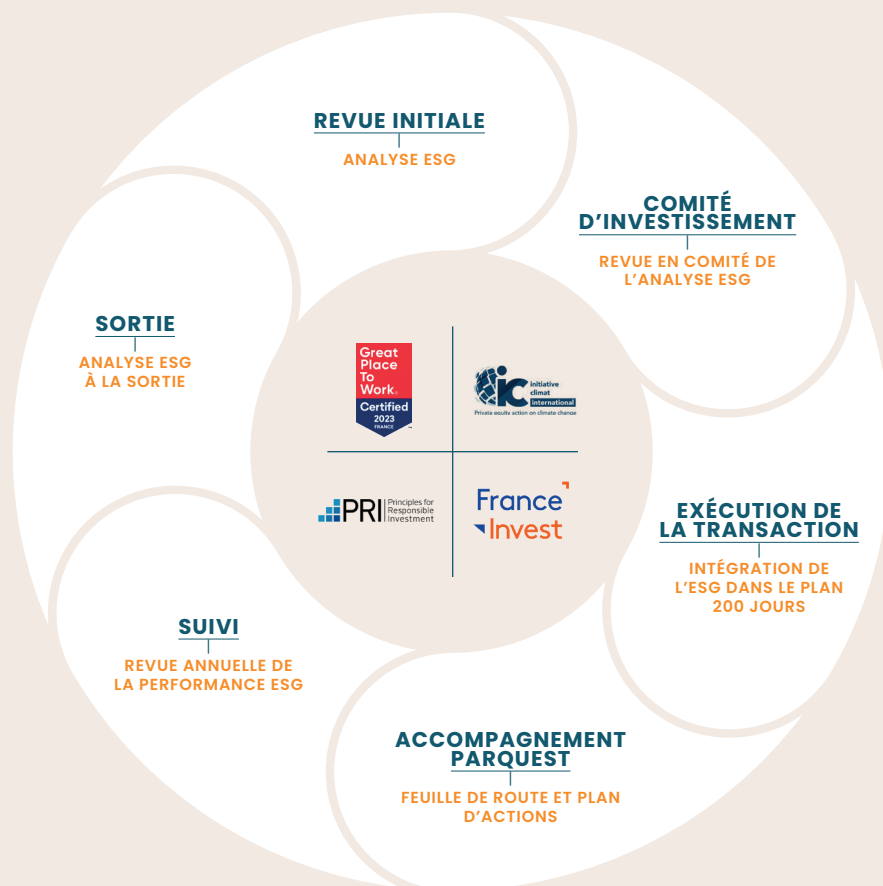
Intégration de l'ESG dans les pactes d'actionnaires

Dans le cadre de la documentation légale mise en place pour la clôture de l'investissement, Parquest encourage la mise en place d'une clause ESG dans le pacte d'actionnaires. En 2023, nous avons renforcé cette clause pour encourager l'entreprise à mettre en œuvre des actions visant à améliorer sa performance extra-financière durant la durée de détention, en particulier la mise en place d'une stratégie ESG documentée, d'un plan d'actions associé et d'objectifs chiffrés, la mesure de l'empreinte carbone, la mise en place d'actions de réduction et enfin le reporting annuel des résultats.

Indexation des financements sur des critères ESG (Sustainability-linked loans)

Les sustainability linked loans (également connus sous le nom de ESG ratchets) sont des mécanismes de financement dont le taux est indexé pour partie à la réalisation de critères ESG pré-définis en accord avec l'ensemble des parties prenantes (prêteurs, investisseurs, société). Parquest a mis en place ces mécanismes dans plusieurs investissements et les considère systématiquement. Les critères ESG choisis sont des critères matériels pour la société et qui présentent une opportunité claire de progression durant la phase de détention. Le mécanisme vise donc à formaliser et récompenser une partie des engagements pris par la société en matière d'ESG.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CYCLE D'INVESTISSEMENT



● Durant la période de détention

L'engagement aux côtés des sociétés du portefeuille

Pour chaque investissement, Parquest met à disposition des participations son expertise ESG par l'intermédiaire de son senior advisor ESG qui fournit un accompagnement ad hoc adapté aux besoins de l'entreprise, à son niveau de maturité et aux priorités identifiées dans la phase amont de l'investissement.

L'objectif de cet accompagnement est de mettre en place pour chaque société une stratégie ESG intégrée dans la stratégie de l'entreprise, un plan d'action et des KPIs mesurables de suivi de la performance. Il inclut également une sensibilisation et formation aux enjeux ESG matériels qu'ils soient réglementaires ou techniques.

Par ailleurs, l'ESG fait l'objet d'un suivi formel au minimum une fois par an en conseil de surveillance.

Le reporting

Les sociétés du portefeuille sont soumises chaque année à un questionnaire ESG, émanation du questionnaire de place de France Invest, portant sur les pratiques de la société en matière de gouvernance, de pratiques sociales et environnementales.

Les résultats sont analysés par Parquest, benchmarkés et discutés avec les participations afin d'identifier les points de force et d'amélioration qui viendront nourrir les actions futures.

Les résultats 2023 sont présentés dans ce rapport.

● A la sortie

Nous mesurons et analysons les améliorations intervenues pendant la durée de l'investissement. Nous réalisons des vendor due diligences ESG lorsque cela est pertinent.

LA COLLABORATION DES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT ET ESG

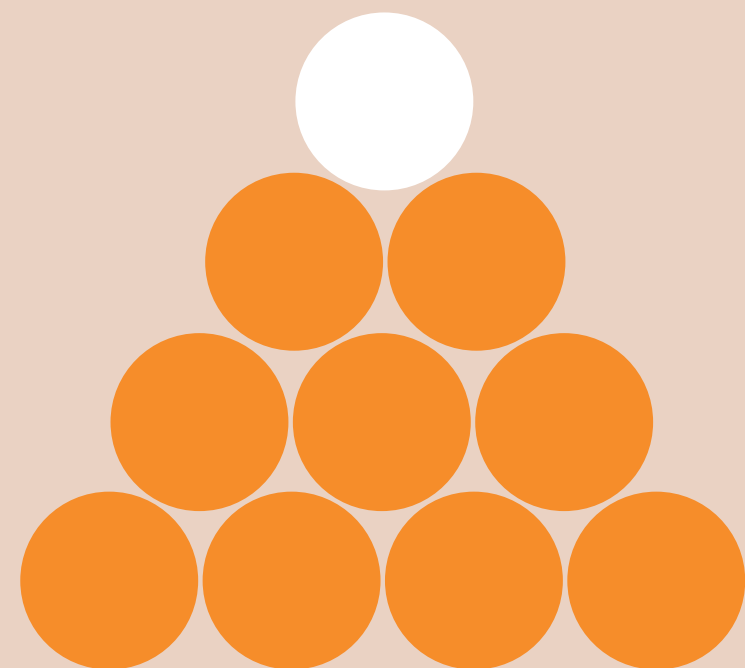
Par **JULIETTE PIGNE**,
Directrice
de Participations



La collaboration entre notre équipe ESG et les équipes d'investissement est essentielle pour intégrer pleinement les enjeux ESG dans notre processus d'analyse en amont des investissements. Cette coopération permet une complémentarité des compétences, où l'expertise technique ESG enrichit la perspective financière de l'équipe d'investissement. Cela permet de sensibiliser les équipes d'investissement aux enjeux ESG matériels spécifiques à chaque opportunité, qu'ils représentent des risques potentiels ou des aspects essentiels pour la valorisation à long

terme. Par exemple, dans le secteur de l'aide à la personne, nous avons travaillé ensemble pour évaluer l'impact des pratiques sociales sur la rétention des auxiliaires de vie, identifiant ainsi tant les risques critiques que les opportunités de création de valeur. Dans le secteur du logiciel, l'analyse porte par exemple sur les pratiques responsables et d'éco-conception. Dans certains cas, nous avons pu être amenés à fermer un dossier au regard des risques ESG présentés par l'analyse. Cette approche collaborative nous assure que nos investissements sont non seulement

financièrement solides mais aussi « future-fit ». Nous mettons en place lorsque c'est pertinent des mécanismes ratchet, aussi appelées sustainability linked loans, avec les prêteurs. Elles récompensent les performances ESG d'une société en impactant à la baisse le taux de financement, créant ainsi un alignement entre les équipes Parquest (ESG et investissement) et le management sur les enjeux à adresser durant la durée de l'investissement. Cela a été le cas avec la société Imaneo en 2023 avec qui cette mécanique a été mise en place.



Le portefeuille

Parquest accompagne les entreprises du portefeuille pendant la phase de détention. Pour chacune d'entre elles, la stratégie ESG est discutée et nous nous efforçons de couvrir à la fois les enjeux prioritaires identifiés par Parquest dans notre stratégie globale et les sujets matériels liés au secteur d'activité des entreprises.

Les résultats du portefeuille

Pour l'ensemble des participations, une liste de critères est suivie chaque année par le biais d'une collecte de données qui permet de mesurer les progrès réalisés au niveau du portefeuille et les points futurs d'amélioration.

FAITS MARQUANTS

13

PARTICIPATIONS

100 %

DE TAUX DE RÉPONSE
AU QUESTIONNAIRE
DE REPORTING

80 %

DES PARTICIPATIONS
ONT MIS L'ESG À L'AGENDA
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

62 %

DES PARTICIPATIONS
ONT UNE PERSONNE EN CHARGE
DES ENJEUX DE DURABILITÉ

KPIS TRANSVERSAUX

	2023	2022	2021
# EMPLOIS CRÉÉS	159	153	155
% DE PARTICIPATIONS AYANT AU MOINS UNE PERSONNE EN CHARGE DES ENJEUX DE DURABILITÉ	62 %	45 %	NA
% DE PARTICIPATIONS AYANT DÉFINI UNE STRATÉGIE ESG	54 %	54 %	45 %
% DE PARTICIPATIONS AYANT INTÉGRÉ DES CRITÈRES ESG DANS LA SÉLECTION ET LES AUDITS DES FOURNISSEURS	54 %	64 %	60 %



● Partage de la valeur

	2023	2022	2021
% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE UN MÉCANISME DE PARTAGE DE LA VALEUR AU-DELÀ DES MINIMUMS LÉGAUX	85 %	82 %	80 %
% D'EMPLOYÉS ACTIONNAIRES EN MOYENNE DANS LE PORTEFEUILLE	39 %	31 %	NA

La partage de la valeur est devenu un thème central des politiques ESG menées par les entreprises. Le vote de la loi « Partage de la valeur » en novembre 2023 est à ce titre révélateur. Elle obligera, à partir du 1^{er} janvier 2025, les entreprises de 11 à 49 salariés remplissant certaines conditions d'éligibilité à mettre en place au moins un dispositif de partage de la valeur (participation, prime de partage de la valeur, abondement à un plan d'épargne salariale ou intéressement). Cette loi vise à mieux associer les salariés aux performances des entreprises notamment dans les PME.

Chez Parquest, la volonté de favoriser l'émergence de cultures d'entreprise où chacun se sent valorisé et directement concerné par les résultats de l'entreprise n'est pas nouvelle. L'ensemble de nos participations a montré une progression notable dans l'adoption de mécanismes de partage de la valeur au cours des 3 dernières années. 85% d'entre elles ont déjà mis en place des dispositifs de partage de la valeur au-delà des minimums légaux, avant même l'introduction de la loi. Par ailleurs, nous encourageons les entreprises à étendre le nombre de collaborateurs associés au capital de l'entreprise, sous forme d'actions gratuites, de BSPCE ou d'autres mécanismes. Le % moyen de collaborateurs actionnaires s'élève à 39% dans le portefeuille.

ZOOM SUR NOS PARTICIPATIONS

« Notre volonté en tant que fondateurs est que cette aventure humaine transforme significativement la vie de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. »



VISION SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

Par SANDRINE GENET
fondatrice et CEO de Carat Capital

Carat est une société de gestion de patrimoine que nous avons créée en 2006 avec mon mari Cédric. Notre souhait, en tant que dirigeants, a été de faire de l'entreprise un projet entrepreneurial et collectif et à ce titre, nous avons souhaité pouvoir intégrer les salariés au capital, au moment de l'arrivée de Parquest à nos côtés en 2021.

Ainsi tous les salariés présents depuis plus d'un an dans l'entreprise ont été associés en bénéficiant d'une part de l'attribution des actions de préférence qui portent le management package et, d'autre part, de la possibilité d'acheter des actions ordinaires.

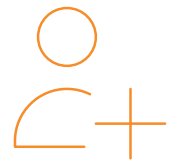
Ce système permet d'associer tous les salariés (des plus juniors aux plus seniors) sans contrainte de capacité d'investissement et en leur permettant, si le business plan se déroule bien, de bénéficier d'un multiple significatif qui récompensera leur travail et la création de valeur de l'entreprise au débouclage du LBO. Plusieurs vagues d'association ont eu lieu depuis 2021. En 2023, Carat compte plus de 60% de collaborateurs actionnaires.

Un effort parallèle de pédagogie est indispensable afin de valoriser cette mécanique auprès des équipes et aussi pour amener progressivement l'équipe à mieux comprendre la gestion d'une entreprise, ses enjeux de développement, de financement, de rentabilité.

Au global, on observe que cette approche a un impact très positif sur la fidélisation des équipes. Cela ne fait pas tout bien sûr, d'autant que les bénéfices financiers ne sont pas immédiats, et le travail sur la motivation autour du projet d'entreprise reste évidemment une priorité de tous les jours.

A terme, notre volonté en tant que fondateurs est que cette aventure humaine transforme significativement la vie de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.





● Inclusion et développement des compétences

		2023	2022	2021
INCLUSION	INDICE EGAPRO*	86 %	82 %	79 %
	% DE FEMMES DANS LES COMITÉS DE DIRECTION	29 %	31 %	37 %
	% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE DES INITIATIVES D'INCLUSION	62 %	60 %	60 %
FORMATION	% DE COLLABORATEURS FORMÉS	49 %	46 %	45 %
SATISFACTION	EXISTENCE D'UN BAROMÈTRE DE SATISFACTION SALARIÉS	46 %	50 %	NA
	TAUX DE TURNOVER BRUT (ETP PERMANENTS)	12 %	11 %	NA

Sur le thème de la mixité de genre, l'indice Egapro qui mesure en France dans les entreprises d'au moins 50 salariés l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, continue de progresser avec une moyenne de 86 % cette année, signe des efforts fournis en matière dans les sociétés du portefeuille.

Concernant la formation, la part moyenne de collaborateurs formés en 2023 atteint 49 %, son plus haut niveau depuis 2021.

La capacité à recruter des talents continue d'être une priorité pour nos entreprises. A ce titre, Parquest porte une attention particulière aux indicateurs sociaux et en particulier, à la capacité des entreprises du portefeuille à limiter le turnover. Le taux de turnover moyen de nos participations est globalement stable à 12 % en 2023 (contre un taux moyen de turnover en France de 15 % en 2021 selon l'INSEE).

Nous encourageons aussi les entreprises du portefeuille à mettre en place un baromètre de suivi de la satisfaction des collaborateurs. Dans des entreprises souvent en croissance forte, le suivi de cet indicateur est particulièrement important pour prévenir les risques de surchauffe et nourrir les plans d'actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de qualité de vie au travail, de formation ou encore d'inclusion.

*Indice d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes calculé en France dans les sociétés d'au moins 50 salariés.

ZOOM SUR NOS PARTICIPATIONS

« Nous nous sommes interrogés sur la possibilité de déployer un autre mode d'organisation, pour accompagner la croissance d'une part, mais aussi accompagner l'autonomie et le bien-être des équipes. »



XELYA : COMBINER CROISSANCE ET BIEN-ÊTRE ?

Par **HENRY BOUCHET**
Directeur Général Délégué

POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER XELYA ET SON PROJET ?

Xelya est une société d'édition de logiciels créée en 2005. Dès le démarrage du projet, nous avons été animés par une conviction forte que notre rôle dans la société ne se réduisait pas à celui d'éditeur. Nous avons développé le projet de Xelya autour d'un tryptique unique dans le secteur : éditeur, accompagnateur, formateur. Cela signifie en amont comprendre les besoins de nos

clients et utilisateurs pour développer des solutions facilitatrices de transformation positive et en aval accompagner l'adoption et la satisfaction. Cela nous tient d'autant plus à cœur que la grande majorité de notre chiffre d'affaires est réalisé dans le secteur de l'aide à la personne, un secteur par nature responsable et qui en tant que prestataire nous engage. La bonne intégration des nouvelles technologies dans ce secteur, au service des auxiliaires de vie et de la qualité de service du client final, est un enjeu d'avenir.

VOUS AVEZ DÉCIDÉ D'ASSOCIER CROISSANCE ET BIEN-ÊTRE SALARIÉS. EST-CE QUE VOUS POUVEZ NOUS EXPLIQUER L'ORIGINE DE CETTE DÉMARCHÉ ET COMMENT ELLE EST MISE EN ŒUVRE ?

2019 a été pour Xelya une année de très forte croissance. Mais une croissance qui a mis l'organisation sous tension, avec beaucoup de collaborateurs surinvestis et potentiellement en souffrance. Paradoxalement en ralentissant du jour au lendemain l'activité, le COVID a créé pour l'organisation et pour nous équipe de management une respiration. Nous nous sommes interrogés sur la possibilité de déployer un autre mode d'organisation, pour accompagner la croissance d'une part, mais aussi accompagner l'autonomie et le bien-être des équipes. Dans notre métier qui fait face à une pénurie de talents, c'est un enjeu critique de réussite de notre modèle.

Après avoir étudié d'autres entreprises et leur fonctionnement, notamment dans le secteur de l'aide à la personne, nous avons finalement décidé en 2021 de transformer l'organisation en équipes autonomes.

Pour accompagner cette transformation culturelle et organisationnelle, nous avons aussi introduit un nouvel indicateur de mesure de performance, l'indice BEEC « bien-être et croissance ». Celui-ci additionne 2 indicateurs clés de performance financière (le taux de croissance et le taux de profitabilité) et 2 indicateurs de satisfaction client d'une part et collaborateurs d'autre part, les deux mesurés par le Net Promoter Score (NPS). Le choix de créer cet indicateur permet de réconcilier nos objectifs financiers et extra-financiers et reflète la symétrie des attentions c'est-à-dire le fait de placer l'humain au cœur du succès de l'entreprise. Il est impossible de construire le succès de Xelya en laissant de côté l'un ou l'autre de ces indicateurs. Notre rôle est de nous assurer que tous progressent simultanément.

Lorsque nous avons démarré, nous étions à un indice BEEC en 2020 de 25. En 2021, nous avons progressé à 50, puis à 77 en 2023. Notre objectif est maintenant de passer au dessus de 100.

QUELS SONT LES RÉSULTATS DE CETTE APPROCHE ORGANISATIONNELLE ET CULTURELLE POUR XELYA ?

Nous avons la chance de connaître une croissance continue et forte chez Xelya. L'un des bénéfices de notre approche est que nous n'avons pas de problème pour recruter et accompagner la croissance. Nous suivons équipe par équipe le niveau de satisfaction et chaque équipe est autonome et responsable des plans d'actions à mettre en place pour accompagner cette progression. Je crois aujourd'hui, après 2 ans de recul, pouvoir dire que la transformation de l'organisation est une réussite et qu'elle combine avec succès croissance et bien-être des salariés. La clé de voute, c'est la combinaison de l'autonomie et de la responsabilité des équipes. L'une ne va pas sans l'autre.



● Lutte contre le réchauffement climatique

	2023	2022	2021
% DE PARTICIPATIONS AYANT RÉALISÉ UN BILAN CARBONE FULL SCOPE	62 %	45 %	20 %
% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS	77 %	82 %	60 %
% DE PARTICIPATIONS AYANT MIS EN PLACE DES MESURES D'ÉCO-CONCEPTION	54 %	58 %	NA

Dans un contexte où la température moyenne à l'échelle de la planète continue d'augmenter (2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée selon l'Organisation Météorologique Mondiale), et avec elle la fréquence et l'intensité des aléas climatiques, il devient crucial pour les entreprises de mesurer et d'atténuer leurs émissions de CO₂. En effet, ces aléas climatiques se matérialisent en risques pour les entreprises (risque sur la continuité d'activité, risque financier, risque de réputation, risque de santé et sécurité), pouvant menacer dans certains cas la pérennité de leur modèle économique.

Sur les 3 dernières années, nos participations ont montré une progression spectaculaire dans la réalisation de leur bilan carbone, une étape essentielle pour comprendre et gérer leurs émissions. La proportion d'entre elles réalisant un bilan carbone est passée entre 2021 et 2023 de 20 à 62%. Cela leur permet de mesurer précisément leurs émissions de gaz à effet de serre, d'identifier les principales sources de ces émissions et de définir des stratégies efficaces pour les réduire. Ainsi, 77 % ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces efforts peuvent se matérialiser en amont de la chaîne de production à travers une conception plus responsable des produits et en aval via une gestion des déchets par exemple (recyclage, revalorisation). 54 % de nos participations ont mis en place des politiques d'éco-conception.

Nos efforts vont se poursuivre sur cet axe en 2024 avec l'accompagnement de la mise en place de trajectoires de réduction des émissions allant, lorsque que cela est possible, jusqu'à l'alignement avec les accords de Paris.

ZOOM SUR NOS PARTICIPATIONS

« En 2021 le groupe a démarré une réflexion sur sa stratégie climat dans une optique d'une part de minimiser les externalités liées à son activité, et d'autre part de mettre en place une démarche volontariste de réduction des émissions de CO₂. »



UNITHER : STRATÉGIE CLIMAT

Entretien avec
BENOIT FLAMMANG
CFO de Unither

DÉCRIVEZ-NOUS LA SOCIÉTÉ UNITHER.

Unither Pharmaceuticals est une entreprise innovante spécialisée dans la fabrication de solutions pharmaceutiques en unidoses stériles (technologie BFS – blow fill seal). Depuis sa création il y a 30 ans, Unither s'est engagée à améliorer la santé et le bien-être des patients en proposant des produits de haute qualité, sûrs et efficaces pour ses clients dans l'industrie pharmaceutique. L'entreprise compte au

jour d'hui plus de 2000 collaborateurs et 8 sites de production sur 4 continents.

Consciente de sa responsabilité sociétale et environnementale, et dans un contexte de forte croissance, Unither s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place de politiques RSE, auprès des collaborateurs par le partage de la valeur et la sécurité notamment, ou encore en intégrant des critères ESG dans la sélection des fournisseurs par exemple.

COMMENT UNITHER INTÈGRE L'ENJEU DU CLIMAT DANS SA STRATÉGIE ?

En 2021 le groupe a démarré une réflexion sur sa stratégie climat dans une optique d'une part de minimiser les impacts liés à son activité, et d'autre part de mettre en place

une démarche volontariste de réduction des émissions de CO₂. Cet enjeu est d'autant plus stratégique, qu'Unither, en tant que fournisseur de groupes pharmaceutiques, participe du scope 3 de ces sociétés qui elles-mêmes ont pris des engagements sur le climat, notamment d'alignement avec les accords de Paris de 2015. Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation CSRD à venir, la formalisation de l'approche climat est essentielle.

Le bilan carbone complet (scopes 1, 2 et 3) a donc été calculé sur l'ensemble des sites d'Unither de 2020 à 2023 afin d'établir le point de départ d'une trajectoire de réduction. Unither s'est ensuite appuyé sur la méthodologie SBTi (science based target initiative) pour définir une trajectoire alignée sur les accords de Paris, soit un objectif de réduction par rapport à l'année de référence de 4,2 % sur les scopes 1 et 2 en absolu (tCO₂eq), et de 7 %/an du scope 3 en intensité économique (tCO₂eq/marge brute).

QUELS AUTRES PROJETS MAJEURS ONT MARQUÉ LES 18 DERNIERS MOIS ?

Le groupe Unither a une dépendance forte au polyéthylène (LDPE), plastique composant les doses stériles produites par Unither. Cette matière première représente près de 25% des émissions de CO₂ d'Unither. Afin de réduire les impacts liés à ce composant, 3 axes ont été identifiés chez Unither :

- L'optimisation des procédés industriels pour minimiser les déchets industriels
- Le reprocessing des chutes de LDPE dans la production
- La fin de vie des doses en aval (chez le client)

Sur les deux premiers axes, deux projets sont actuellement en test avec pour objectif de pouvoir les étendre dans différents sites du groupe. L'impact potentiel de ces initiatives est important. A titre d'exemple, le reprocessing des chutes de LDPE permettrait de réduire l'utilisation du LDPE de 19% sur le site ayant mis en place cette pratique, soit 9% d'économie sur les émissions de CO₂ du site concerné. La récupération en fin de vie est encore à l'état exploratoire et se heurte à des enjeux de massification des volumes à ce stade. Un travail conjoint avec d'autres acteurs de la filière ou d'autres utilisateurs du LDPE pour augmenter le niveau de recyclage effectif de ce matériau est à poursuivre pour tenter de lever les barrières.

Enfin, le dernier axe des travaux en cours concerne la préparation de la CSRD, corporate sustainability reporting directive, à laquelle Unither sera soumis en 2026 sur les données 2025. Nous avons donc initié l'analyse de double matérialité permettant d'identifier les enjeux matériels sur lesquels reporter dans le cadre de la CSRD. Cet exercice en cours de finalisation est aussi l'occasion de revisiter notre stratégie ESG dans son ensemble et de la compléter pour les années futures.





Les perspectives 2024

Comme annoncé en 2022, nous avons continué en 2023 d'élever notre niveau de jeu sur l'ESG pour répondre aux enjeux réglementaires et refléter notre conviction que la prise en compte des enjeux ESG stratégiques s'inscrit pleinement dans notre métier d'investisseur responsable. En 2024, nous prévoyons de poursuivre nos efforts notamment sur les enjeux climatiques en précisant nos objectifs à moyen terme et nos plans d'actions. Merci de votre confiance.

ANNEXE A

Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Chez Parquest, l'engagement ESG est aligné à la fois avec nos valeurs et avec les défis tant environnementaux que sociaux auxquels le monde est confronté. C'est la raison pour laquelle l'ESG est inscrit au cœur de la stratégie d'investissement et de l'accompagnement des participations comme un levier incontournable de résilience et de création de valeur. L'engagement ESG de Parquest est structuré autour de 3 priorités : le partage de la valeur, l'inclusion & le développement des compétences et la lutte contre le réchauffement climatique.

Concrètement, Parquest intègre l'ESG à toutes les étapes du cycle d'investissement en identifiant les risques et sujets matériels, en menant le cas échéant des due diligences ESG, et en intégrant ces éléments dans les recommandations d'investissement ; durant la phase de détention en accompagnant étroitement les participations dans la définition de leur stratégie ESG, de leurs plans d'action et leurs KPIs de suivi ; et jusqu'à la sortie, en valorisant des réalisations ESG des participations.

Nous nous impliquons activement dans la sensibilisation aux changements réglementaires, à l'analyse des données, à la mise en place de plans d'actions appropriés en réponse aux problématiques matérielles. Cette approche holistique permet de créer des bases solides pour affronter les défis, maîtriser les risques et construire des avantages compétitifs. Concrètement, nous avons cette année mené de nombreux projets avec nos participations. Sur le plan environnemental, nous avons intensifié nos efforts pour mesurer l'empreinte carbone du portefeuille, étape indispensable à la mise en place d'actions et d'une trajectoire de réduction.

En matière sociale, nous poursuivons notre engagement en faveur du partage de la valeur, de la diversité, de l'inclusion et du bien-être au travail. Les initiatives en faveur de la formation et du développement des compétences témoignent de notre conviction que le capital humain est l'un des atouts les plus précieux. Enfin, sur le plan de la gouvernance, nous travaillons avec nos participations dans l'anticipation de la CSRD, Corporate sustainability Reporting Directive, qui s'imposera à une grande partie des entreprises du portefeuille à partir de 2025.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Le fonds Parquest Capital III, fonds article 8, au sens de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a finalisé sa levée de fonds. Nous avons décidé de consacrer 20% des actifs du fonds Parquest III à des investissements durables, c'est-à-dire ayant une contribution majeure à l'un des trois Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants : la santé (ODD 3), la consommation responsable (ODD 12) et l'action contre le réchauffement climatique (ODD 13).

Le fonds réalise un rapport annuel de performance dans lequel est mesuré le % d'investissement durable du fonds, les performances du portefeuille sur les caractéristiques ESG du fonds, et les PAIs.

Pour ce faire, Parquest réalise annuellement une collecte de données ESG auprès de ses participations, sur la base d'un questionnaire complet construit sur la base du questionnaire de place de France Invest. Enfin, les performances ESG de la société de gestion et du portefeuille sont régulièrement communiquées à nos participations, aux investisseurs et publiées annuellement dans un rapport ESG.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Parquest dispose d'une politique d'investissement responsable, publique, mise à jour régulièrement. Par ailleurs, notre engagement se matérialise par l'adhésion à un certain nombre d'initiatives :

PRI
Par la signature des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2015, Parquest s'engage dans la mise en place et le développement de politiques ESG à l'échelle de la société de gestion et des entreprises accompagnées. Parquest participe régulièrement à l'évaluation des PRI de ses pratiques et les résultats sont communiqués de façon transparente.
En 2023, Parquest a obtenu la note de 4* dans la catégorie Direct Private equity et 3* dans la catégorie Policy & Governance.

France Invest
Parquest est membre de France Invest depuis 2008, et participe en tant que membre actif à diverses réflexions sur les thématiques clés comme le partage de la valeur ou le climat. En 2023, Parquest a notamment signé la Charte sur le Partage de la Valeur.
Cette charte vise à s'engager en tant qu'investisseur à jouer un rôle moteur auprès des participations, d'une part dans l'extension des mécanismes annuels de partage de la valeur créée (primes de partage de la valeur, intéressement, participations) et d'autre part dans la promotion dans le long terme du partage de la création de valeur actionnariale (actionnariat salarié et partage de la plus-value).
A ce titre, Parquest s'engage à jouer un rôle moteur dans les participations, particulièrement dans les situations d'actionnariat majoritaire, pour augmenter le taux de couverture des salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée (primes de partage de la valeur, participation ou intéressement), et de promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionnariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

iCI
En 2021, Parquest a rejoint l'Initiative Climat : un engagement collectif réunissant des acteurs du capital-investissement qui s'engagent à limiter l'impact du changement climatique.
En devenant signataire, Parquest s'engage à la prise en compte, au niveau de la société de gestion et de ses participations, de l'objectif des accords de Paris de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C.
Comme évoqué plus haut, cet engagement se manifeste par le soutien et l'incitation des participations à évaluer leur empreinte carbone, incluant les scopes 1, 2 et 3, ce, dans la limite du réalisable, et à adopter des mesures visant à diminuer leur empreinte carbone et, lorsque cela est faisable, à suivre un plan de réduction conforme aux accords de Paris.

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1^{er} du III de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Parquest Capital III, représentant 28% des encours sous gestion au 31 décembre 2023.

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au c) du 1^{er} du III de l'article D. 533-16-1 . du code monétaire et financier.

parquest

● 19, avenue de l'Opéra ● 75001 Paris ● +33 1 70 08 60 90 ● contact@parquest.fr